



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
6 mars 2018	11	1		1	

Vote(s) pour : 11
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 mars 2018,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°05 : Avenant n°8 au contrat de DSP de Metz

Le Comité Syndical,

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat d'affermage du Service Public d'eau potable de Metz du 23 juin 2003 et ses avenants n°1 à 7

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de prolonger d'un an la durée du contrat d'affermage pour l'eau potable de Metz, en contrepartie d'un investissement de 1 466 045 € HT à charge du fermier.

DECIDE D'ACCEPTER les termes de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable du 23 juin 2003 joint.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°8 correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président du SERM

René DARBOIS